



Désaffectation et déclassement d'une parcelle du domaine public – Kergoël

Délibération n°2026-07-09

Conseil municipal du 17 septembre 2026

Le Conseil municipal de la Commune de GOUZEC s'est réuni en session ordinaire le jeudi 17 septembre 2026 à dix-neuf heures trente à la mairie, sous la présidence de Monsieur DECAUDIN Sébastien, Maire.

Présents :

M.DECAUDIN SEBASTIEN, Maire, MME MOAL MARIE-JOËLLE, M. ISSE DENIS, MME BRUSSEAU CATHERINE, M. BETOUS PATRICK, Adjoints,
MME GADAL HELENE, MME LEPINE BETTY, M. VAGNER JEAN-FRANÇOIS, MME JAFFRE SABRINA, MME MONDOT VIRGINIE, M. LAMARRE MAXIME, M. PRAT VINCENT, MME LE DOARE NOLWENN, Conseillers Municipaux.

Pouvoirs :

M. GUEVEL KELAN donne pouvoir à M. ISSE DENIS

Secrétaire de Séance :

M. ISSE DENIS

Membres en exercice : 15

Exposé des motifs :

M. et Mme STERVINO, propriétaire des parcelles bâties D 193,194,195,196 à Kergoël ont sollicité la commune pour une régularisation cadastrale et une demande d'acquisition d'une portion du domaine communal située en continuité de leur propriété.

Il convient de constater en application de l'article L.2141-1 du code général de la propriété des personnes publiques, la désaffectation de ce bien non bâti et de prononcer son déclassement du domaine public communal.

La désaffectation matérielle de ce fond de jardin est d'ores et déjà avérée via la clôture existante et l'impossibilité pour le public d'y accéder. Ce fond de jardin n'est de fait plus affecté à l'usage direct du public.

A la suite d'un plan de division réalisé par le Cabinet de géomètre Éric Maquet – 2E rue du Moulin de Melgven – 29000 QUIMPER et dressé le 28/04/2026, la parcelle est d'une contenance de 46 m².

Avant toute cession de la portion de la parcelle, il revient au Conseil Municipal de constater sa désaffectation et de prononcer son déclassement du domaine public communal de sorte que la parcelle soit intégrée dans le domaine privé communal.

DELIBERATION

Le Conseil municipal :

- CONSTATE la désaffectation de la parcelle
- DECLASSE la parcelle du domaine public

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

| Pour : 15

| Contre : 0

| Abstentions : 0

Fait et délibéré à Gouézec, le 17/09/2026
Pour extrait conforme



Le Maire,
Sébastien DECAUDIN

Le Secrétaire
Denis ISSE